

Fiche de données de sécurité
1907/2006/EC, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 18.09.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 12.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

- **Nom du produit:** ZUURSTOFWATER 130VOL-35% - EAU OXYGENEE
- **UFI:** D5N3-U0XF-F00C-HD6H

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Secteur d'utilisation**

- SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- SU4 Fabrication de produits alimentaires
- SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure
- SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
- SU9 Fabrication de substances chimiques fines
- SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
- SU11 Fabrication de produits en caoutchouc
- SU12 Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion
- SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages
- SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements
- SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
- SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
- SU6a Fabrication de bois et produits à base de bois
- SU6b Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers
- SU20 Services de santé
- SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- SU2a Exploitation minière (hors industries offshore)
- SU2b Industries offshore
- SU1 Agriculture, sylviculture, pêche

· **Catégorie du produit**

- PC0 Autre
- PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
- PC2 Adsorbants
- PC8 Produits biocides
- PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- PC12 Engrais
- PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques
- PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques
- PC23 Produits pour le traitement du cuir
- PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
- PC25 Fluides pour le travail des métaux
- PC26 Produits de traitement des papiers et cartons
- PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation
- PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
- PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
- PC21 Substances chimiques de laboratoire
- PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
- PC27 Produits phytopharmaceutiques
- PC28 Parfums, produits parfumés
- PC29 Produits pharmaceutiques
- PC31 Produits lustrant et mélanges de cires

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

1907/2006/EC, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 18.09.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 12.11.2024

Nom du produit: ZUURSTOFWATER 130VOL-35% - EAU OXYGENEE

(suite de la page 1)

*PC32 Préparations et composés à base de polymères**PC33 Semi-conducteurs***· Catégorie de processus***PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.**PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes**PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes**PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition**PROC5 Mélange dans des processus par lots**PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles**PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.**PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées**PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)**PROC10 Application au rouleau ou au pinceau**PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles**PROC12 Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse**PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage**PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation**PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.**PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main**PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles***· Catégorie de rejet dans l'environnement***ERC1 Fabrication de la substance**ERC2 Formulation dans un mélange**ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)**ERC6a Utilisation d'un intermédiaire**ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)**ERC6c Utilisation de monomères dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)**ERC6d Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)**ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)**ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)**ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)**ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)***· Emploi de la substance / de la préparation***Industrial*

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité 1907/2006/EC, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 18.09.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 12.11.2024

Nom du produit: ZUURSTOFWATER 130VOL-35% - EAU OXYGENEE

(suite de la page 2)

Biocide
Désinfectant
-

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Caldic Benelux N.V.
Terlochtweg 1, B-2620 Hemiksem
Belgium/Tel. +32 38704811

· Service chargé des renseignements:

qhse@caldic.be
reach@caldic.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32(0)14 584 545 - Marchandises dangereuses Infocenter (BIG):
+32(070) 245 245 - Belge centre anti-poison
+33 1 45 42 59 59 - France numéro ORFILA (INRS)

· informations supplémentaires Voir section 16 pour le numéro d'urgence

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

peroxyde d'hydrogène en solution

· Mentions de danger

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

1907/2006/EC, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 18.09.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 12.11.2024

Nom du produit: ZUURSTOFWATER 130VOL-35% - EAU OXYGENEE

(suite de la page 3)

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 5(1) et (3).

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances

· **Code(s) d'identification** Non applicable.

· 3.2 Mélanges

· Description:

Solution

Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· Composants non-dangereux:

CAS: 7732-18-5 EINECS: 231-791-2 Reg.nr.: Exempt - Annex IV	Eau	50-100%
---	-----	---------

· Composants dangereux:

CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0 Reg.nr.: 01-2119485845-22	<p>peroxyde d'hydrogène en solution</p> <p>⚠ Ox. Liq. 1, H271; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412</p> <p>Limites de concentration spécifiques:</p> <p>Ox. Liq. 1; H271: $C \geq 70 \%$ Ox. Liq. 2; H272: $50 \% \leq C < 70 \%$ Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 70 \%$ Skin Corr. 1B; H314: $50 \% \leq C < 70 \%$ Skin Irrit. 2; H315: $35 \% \leq C < 50 \%$ Eye Dam. 1; H318: $C \geq 8 \%$ Eye Irrit. 2; H319: $5 \% \leq C < 8 \%$ STOT SE 3; H335: $C \geq 35 \%$ Aquatic Chronic 3; H412: $C \geq 63 \%$</p>	25-50%
--	--	--------

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
1907/2006/EC, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 18.09.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 12.11.2024

Nom du produit: ZUURSTOFWATER 130VOL-35% - EAU OXYGENEE

(suite de la page 4)

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1 Description des mesures de premiers secours****· Remarques générales:**

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Tenir au chaud, garder au calme et couvrir.

Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

Pratiquer la respiration avec une poche respiratoire ou un appareil respiratoire.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

Flush time: >15 min.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Protéger l'œil intact.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Temps de rinçage: >15 min.

· Après ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau froide

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vertiges

Troubles asthmatiques

Toux

Migraine

Nausées

Dyspnée

Troubles gastro-intestinaux

· Risques

Risque d'œdème pulmonaire.

Risque de perforation gastrique.

Risque d'incidents respiratoires.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

(suite page 6)

-BE-

Fiche de données de sécurité
1907/2006/EC, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 18.09.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 12.11.2024

Nom du produit: ZUURSTOFWATER 130VOL-35% - EAU OXYGENEE

(suite de la page 5)

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.
Observation subséquente relative à un risque de pneumonie et d'œdème pulmonaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 - Eau pulvérisée
 - Brouillard d'eau
 - Mousse
 - Poudre d'extinction
 - Dioxyde de carbone
 - Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
 - Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
 - Peut être dégagé en cas d'incendie:
 - O₂
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
 - Porter un vêtement de protection totale.
 - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
 - Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
 - Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
 - Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 - Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
 - Mettre les personnes en sécurité.
 - Veiller à une aération suffisante.
 - Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
 - Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
 - Diluer avec beaucoup d'eau.
 - Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
 - Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
 - En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
 - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
1907/2006/EC, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 18.09.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 12.11.2024

Nom du produit: ZUURSTOFWATER 130VOL-35% - EAU OXYGENEE

(suite de la page 6)

*Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.***· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:***Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).**Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.**Éliminer la matière collectée conformément au règlement.**Ne pas laisser sécher.**Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:**Eau chaude***· 6.4 Référence à d'autres rubriques***Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Tenir les récipients hermétiquement fermés.**Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.**Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.**Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).**Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.**Éviter la formation d'aérosols.**Ne pas nettoyer à sec les objets et les sols recouverts de poussière mais les laver à fond à grande eau.**Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.**Ne pas fermer les récipients de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz.***· Préventions des incendies et des explosions:***Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.**Tenir à l'abri de la chaleur.**Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.**Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.**Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.**Danger d'explosion en cas d'introduction du liquide dans la canalisation.**Peut exploser s'il est mélangé avec des substances organiques.***· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:***N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.**Matériau approprié pour réservoirs et conduites: acier spécial.**Matériau approprié pour réservoirs et conduites: aluminium.**Matériau approprié pour le stockage: PE**Prévoir la ventilation des emballages.**Sols et murs sans jointure et plats.**Prévoir des sols résistants aux acides.**Prévoir une cuve au sol sans écoulement.*

(suite page 8)

-BE-

Fiche de données de sécurité

1907/2006/EC, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 18.09.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 12.11.2024

Nom du produit: ZUURSTOFWATER 130VOL-35% - EAU OXYGENEE

(suite de la page 7)

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec les matières inflammables.

Ne pas conserver avec les agents de réduction.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas conserver avec des métaux.

Ne pas stocker avec les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre l'entrée d'air et d'oxygène.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

Protéger contre les impuretés.

Stockage nécessaire dans un local collecteur.

· **Température maximale de stockage: 40 °C**

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

voir §1.2

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Inhalatoire	DNEL Acute - local (worker)	3 mg/m ³ (/)
	DNEL Long-term - Local (worker)	1,4 mg/m ³ (/)
	DNEL Acute - Local (consumer)	1,93 mg/m ³ (/)
	DNEL Long-term - Local (consumer)	0,21 mg/m ³ (/)

· **PNEC**

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

PNEC Fresh water	0,0126 mg/l (/)
PNEC Marine water	0,0126 mg/l (/)
PNEC Intermittent releases	0,0138 mg/l (/)
PNEC Fresh water sediment	0,047 mg/kg (/)
PNEC Marine sediment	0,047 mg/kg (/)
PNEC Soil	0,0023 mg/kg (/)
PNEC STP	4,66 mg/l (/)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité 1907/2006/EC, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 18.09.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 12.11.2024

Nom du produit: ZUURSTOFWATER 130VOL-35% - EAU OXYGENEE

(suite de la page 8)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Des salles d'eau, douches et vestiaires séparés sont nécessaires.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Filtre P3

EN 133

EN 136

EN 14387

Filtre A2B2E2K1P2

EN 141

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

EN374

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc naturel (Latex)

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 1 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

1907/2006/EC, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 18.09.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 12.11.2024

Nom du produit: ZUURSTOFWATER 130VOL-35% - EAU OXYGENEE

(suite de la page 9)

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**

EN 166



Lunettes de protection hermétiques

Protection du visage

Lunettes de protection anti-bris de verre

· **Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

Vêtement de protection étanche

Vêtement de protection résistant aux acides

Tablier

Bottes

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Incolore

· **Odeur:**

Faible, caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

-33 °C

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

108 °C

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Température d'auto-inflammation:**

108-115 °C

· **Température de décomposition:**

<60 °C (slow decomposition)

· **pH à 20 °C**

1,5-3,5 (undiluted)

· **Viscosité:**

· **Viscosité cinématique à 40 °C**

~0,67 mm²/s (analogue product)

· **Dynamique à 20 °C:**

1,11-1,19 mPas (Hydrogen Peroxide 50%)

· **Solubilité**

· **l'eau:**

Entièrement miscible

· **Propriétés oxydantes**

non oxydant

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

-1,57 log POW (Hydrogen Peroxide 100%)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

1907/2006/EC, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 18.09.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 12.11.2024

Nom du produit: ZUURSTOFWATER 130VOL-35% - EAU OXYGENEE

(suite de la page 10)

· Pression de vapeur à 20 °C:	32 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	~1,13 g/cm ³ (OECD 109)
· Densité relative, à 25 °C	1,1-1,44 (Hydrogen peroxide 100%)
· Densité de vapeur à 20 °C:	1 (Hydrogen Peroxide 50%)
· 9.2 Autres informations	Masse molaire: 34,02 g/mol
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Eau:	65,0 %
· Contenu VOC	0,00 %
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
Non déterminé.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

1907/2006/EC, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 18.09.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 12.11.2024

Nom du produit: ZUURSTOFWATER 130VOL-35% - EAU OXYGENEE

(suite de la page 11)

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

En cas de fort échauffement au-delà du point de décomposition, il y a possibilité de dégagement de vapeurs toxiques.

En cas d'échauffement, danger d'éclatement des fûts, à cause de la haute pression de vapeur.

Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.

Réactions aux matières organiques.

Dégagement de gaz/vapeurs inflammables.

Réactions au contact de matières inflammables.

Risque d'incendie.

Réactions aux catalyseurs.

Réaction exothermique.

Réactions au contact de certains métaux.

Réactions au contact des agents de réduction.

Réactions aux alcalis (lessives alcalines).

Réactions aux impuretés.

Réactions au contact d'un tissu imbibé de produit (par exemple: bourre de laine de nettoyage).

Danger d'explosion.

En tant qu'agent d'oxydation, corrode les matières organiques comme le bois, le papier, les graisses.

· **10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmement élevées

· **10.5 Matières incompatibles:**

Substances organiques

Agents d'oxydation

Agents de réduction

alkalis

Acides

metaux

Sel de argent, fer et cuivre

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

Oxygène

· **Indications complémentaires:** Néant.

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	431 mg/kg (rat) ATEmix
------	------	---------------------------

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

1907/2006/EC, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 18.09.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 12.11.2024

Nom du produit: ZUURSTOFWATER 130VOL-35% - EAU OXYGENEE

(suite de la page 12)

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit) ATEmix
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (/) ATEmix
	LC50/4 h (Aerosol/Mist)	4,17 mg/l (/) ATEmix

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Oral	LD50	1.193-1.270 mg/kg (rat) ((H2O2 35%))
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit) (50% hydrogen peroxide)
Inhalatoire	LC50/4 h	>0,17 mg/l (rat) (50% hydrogen peroxide)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

IC 50 (72 h)	2,5 mg/l (Chlorella vulgaris)
EC 50 (24 h)	7,7 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 (72 h)	1,38 mg/l (Skeletonema costatum)
EC 50 (3 h)	>1.000 mg/l (Activated Sludge) (OECD 209)
NOEC	0,1 mg/l (Chlorella vulgaris)
EC 50 (30min)	466 mg/l (Activated Sludge) (OECD 209)
LC 50 (96 h)	16,4 mg/l (Pimephales promelas)
	37,4 mg/l (Ictalarus punctatus)
EC 50 (48 h)	2,4 mg/l (Daphnia pulex)
LC 50 (24 h)	31,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

1907/2006/EC, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 18.09.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 12.11.2024

Nom du produit: ZUURSTOFWATER 130VOL-35% - EAU OXYGENEE

(suite de la page 13)

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

IC 50 (72 h)	2,5 mg/l (Chlorella vulgaris) (OECD TG 201, 100 % hydrogen peroxide)
EC 50 (72 h)	0,63 mg/l (Skeletonema costatum) (100 % hydrogen peroxide)
EC 50 (3 h)	>1.000 mg/l (Activated Sludge) (OECD 209)
NOEC	4,3 mg/l (Pimephales promelas) (96 h)
	0,63 mg/l (Skeletonema costatum) (72h)
	0,63 mg/l (Daphnia magna) (21 d)
EC 50 (30min)	466 mg/l (Activated Sludge) (OECD 209)
LC 50 (96 h)	16,4 mg/l (Pimephales promelas) (100 % hydrogen peroxide)
LC 50 (48 h)	2,4 mg/l (Daphnia pulex)
LC 50 (24 h)	31,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (100 % hydrogen peroxide)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.

· **Autres indications:** Le produit est biodégradable.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indication AOX:** Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

BE

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité

1907/2006/EC, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 18.09.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 12.11.2024

Nom du produit: ZUURSTOFWATER 130VOL-35% - EAU OXYGENEE

(suite de la page 14)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN2014

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

2014 PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE

· **IMDG, IATA**

HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe**

5.1 Matières comburantes.

· **Étiquette**

5.1+8

· **IMDG**



· **Class**

5.1 Matières comburantes.

· **Label**

5.1/8

· **IATA**



· **Class**

5.1 Matières comburantes.

· **Label**

5.1 (8)

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA**

II

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· **Marine Pollutant:**

Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières comburantes.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 58

· **No EMS:**

F-H,S-Q

· **Segregation groups**

(SGG16) Peroxides

· **Stowage Category**

D

· **Stowage Code**

SW1 Protected from sources of heat.

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité

1907/2006/EC, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 18.09.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 12.11.2024

Nom du produit: ZUURSTOFWATER 130VOL-35% - EAU OXYGENEE

(suite de la page 15)

· Segregation Code	SG16 Stow "separated from" class 4.1 SG59 Stow "separated from" SGG14-permanganates SG72 See 7.2.6.3.2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2014 PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE, 5.1 (8), II

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Éléments d'étiquetage SGH**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
- Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
- Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**
- Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
- Aucun des composants n'est compris.

(suite page 17)

Fiche de données de sécurité

1907/2006/EC, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 18.09.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 12.11.2024

Nom du produit: ZUURSTOFWATER 130VOL-35% - EAU OXYGENEE

(suite de la page 16)

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné et sont donnés de bonne foi. Ces renseignements ne remplacent pas les spécifications techniques et ne garantissent pas les caractéristiques. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour les dégâts ou les conséquences, de quelle nature ou de quelle envergure qu'elles soient, qui écourent de l'utilisation de ces renseignements. Le destinataire et utilisateur du produit prendra sous sa seule responsabilité le suivi des lois, clauses et prescriptions existantes. Ils doivent s'assurer que le produit soit utilisé pour l'application et l'usage pour lequel il est conçu.

· **Phrases importantes**

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Toxicité aiguë - voie orale

Toxicité aiguë - inhalation

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(exposition unique)

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Jugement d'experts

· **Emergency Numbers**

European Emergency Number: 112

AUSTRIA +43 1 40 400 2222

BELGIUM/LUXEMBOURG +32 70 245 245

BULGARIA +359 2 9154 409

CZECH REPUBLIC +42 2 2491 9293 or +42 2 2491 5402

DENMARK +45 82 12 12 12

ESTONIA 16662 (24/5 9h00 monday till 9h00 Saturday)

FINLAND +358 9 471 977

FRANCE +33 1 40 05 48 48

(suite page 18)

Fiche de données de sécurité
1907/2006/EC, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 18.09.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 12.11.2024

Nom du produit: ZUURSTOFWATER 130VOL-35% - EAU OXYGENEE

(suite de la page 17)

GERMANY +49 30 450 653565
GREECE +30 10 779 3777
HUNGARY +36 80 20 11 99
IRELAND +353 1 8379964
ITALY +39 06 305 4343
LATVIA +371 704 2468
LITHUANIA +370 2 36 20 52 or +370 2 36 20 92
MALTA (+356) 21 247 860 or (+356) 21 241 251
NORWAY 22 59 13 00
NETHERLANDS +31 30 274 88 88
POLAND +48 22 619 66 54 or +48 22 619 08 97
PORTUGAL 808 250 143 or +351 21 330 3284
ROMANIA +40 21 230 8000
SLOVAKIA +421 2 54 77 4 166
SLOVENIA +386 41 650 500
SPAIN +34 937 192 561 (08:00-13:00 y 15:00-17:00 / viernes 08:00-15:00)
SWEDEN +46 8 33 12 31
UNITED KINGDOM 0870 243 2241 or +44 (0)20 7771 5310

· **Numéro de la version précédente: 12**· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Ox. Liq. 1: Liquides comburants – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**